info-express

Bulletin d'information du Conseil interprofessionnel du Québec

• UN 46e ORDRE • FORMATION CONTINUE • SEMAINE DES PROFESSIONNELS • LIBRE-ÉCHANGE CANADA-EUROPE •

• 3 NOUVEAUX SIGNATAIRES D'UN AL[illegible] • [illegible] AUX PLAINTES •

Conseil interprofessionnel du Québec

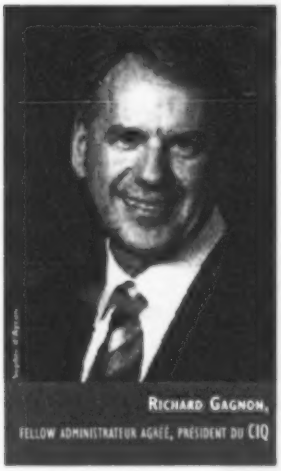

RICHARD GAGNON, FELLOW ADMINISTRATEUR AGRÉÉ, PRÉSIDENT DU CIQ

MOT DU PRÉSIDENT

NOS ENJEUX ET NOS ORIENTATIONS

Le CIQ termine avec ses membres une réflexion qui visait à définir ses orientations stratégiques pour les prochaines années.

Dans ce premier de deux articles, je vous présente une partie du résultat de cette réflexion. Il s'agit des enjeux auxquels seront confrontés les ordres professionnels au cours des prochaines années.

Dès le départ, les ordres ont convenu que ce plan devait résolument s'appuyer sur leur contribution et celle des professionnels au développement de la société québécoise et au bien-être de la population. Cette contribution prend racine dans le mandat de protection du public des ordres.

Mais comment évoluera le monde professionnel au cours de la prochaine décennie? Les institutions créées par le *Code des professions* voilà près de 40 ans constituent en fait un carrefour d'enjeux et d'acteurs perméables à ce qui se passe dans tous les domaines d'activité. L'action des ordres professionnels est indissociable du monde de l'éducation, du milieu des affaires, de l'environnement, de la science, de la santé et des services sociaux, pour ne nommer que ceux-là.

À partir de ce constat, le CIQ et ses membres ont identifié cinq enjeux fondamentaux.

1) La protection du public dans un environnement en constante évolution

Compte tenu notamment des tendances démographiques, de la mondialisation, des technologies et du développement durable, le contexte actuel remet en question dans notre société la notion même de protection du public. Quel est le niveau de protection du public attendu aujourd'hui par la population? Quels sont les mécanismes à privilégier afin de garantir des services professionnels de qualité?

2) L'accessibilité à des services professionnels

Comment maintenir l'accès aux services professionnels compte tenu des enjeux de pénurie, de relève, de mobilité des professionnels et de démographie de la société québécoise?

3) Une plus grande collaboration interordres

Les champs de pratique professionnelle se chevauchent de plus en plus et évoluent vers la multidisciplinarité. Dès lors, comment faciliter la collaboration nécessaire entre les ordres afin d'être en mesure de livrer les services professionnels requis par la population?

4) Une valeur ajoutée à la société

L'apport des ordres et des services rendus par les 340 000 professionnels qui en sont membres représente une précieuse valeur ajoutée à la société québécoise. Comment mieux mettre en valeur cette contribution?

5) L'influence auprès des partenaires

Des collaborations fructueuses avec les instances gouvernementales, les organismes du marché du travail et ceux de l'enseignement et de la formation sont requises pour relever les défis qui se présentent. Comment stimuler ces partenariats et permettre l'émergence de solutions efficaces?

Le 4 février dernier, nos membres ont adopté les orientations stratégiques qui constituent la réponse à ces questions et aux enjeux qui les sous-tendent. Je vous les présenterai dans le prochain numéro d'*Info-express*.

D'emblée, je puis vous dire que ces orientations sont le reflet de la détermination des ordres à contribuer aux défis sociaux et économiques du Québec et à répondre aux attentes de sa population. ■

550, rue Sherbrooke Ouest, Tour Ouest, bureau 890, Montréal (Québec) H3A 1B9
Téléphone : 514 288-3574 Télécopieur : 514 288-3580 Courriel : courrier@professions-quebec.org Site : www.professions-quebec.org

info-express Bulletin d'information du Conseil interprofessionnel du Québec
Le Conseil interprofessionnel du Québec est le regroupement des 46 ordres professionnels québécois. Le *Code des professions* lui octroie un mandat d'organisme-conseil auprès de l'autorité publique.

RÉDACTION : Jean-François Thuot, Dominique Demers et Julie de Gongre • **CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUES :** Galina de Repentigny • **PHOTO DE LA COUVERTURE :** Sophie d'Ayron • **IMPRESSION :** J. B. Deschamps •
Tous les articles publiés dans ce bulletin peuvent être reproduits à la condition d'en indiquer la source. •
Dépôt : ISSN-1201-852X Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Bibliothèque et Archives Canada

L'info-express est imprimé avec des encres végétales sans composés organiques volatils sur du papier Chorus Art, fabriqué à 50 % de fibres recyclées, dont 25 % de fibres postconsommation.

LE CIQ COMPTE UN 46e MEMBRE

CRÉATION DE L'ORDRE DES PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCATRICES DU QUÉBEC

Le 8 décembre dernier, l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec est créé par lettres patentes et compte plus de 3 200 membres.

ORDRE DES PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCATRICES DU QUÉBEC

Une présence qui fait la différence

La profession de psychoéducateur est réglementée depuis 2000 alors que celle-ci était intégrée à l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec.

« Il s'agit d'un moment important dans l'histoire des psychoéducateurs, a affirmé Diane Blain-Lamoureux, présidente de l'Ordre. Avec ce nouvel ordre, les psychoéducateurs pourront davantage se faire reconnaître sur la place publique, ce qui renforcera leur identité professionnelle. Le site Internet de l'Ordre (www.ordrepsed.qc.ca) participe d'ailleurs de cette volonté de se faire reconnaître du grand public. »

Les psychoéducateurs sont formés à l'université pour intervenir dans l'action auprès de personnes aux prises avec des difficultés d'adaptation se manifestant sur le plan comportemental, et ce, dans leurs différents milieux de vie.

« La création du nouvel ordre signifie que les psychoéducateurs et psychoéducatrices acquièrent un mode de fonctionnement autonome. Cela permettra au public de mieux les identifier et aux professionnels concernés de mieux se développer », de déclarer pour sa part Richard Gagnon, président du CIQ, heureux d'accueillir un 46e membre au sein du regroupement.

Pour sa part, le président de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, Laurent Matte, a souligné que « le partage vécu avec les psychoéducateurs a été mutuellement bénéfique, notamment lors des travaux qui ont entouré la réforme récente des professions de la santé et des relations humaines ». ■

CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS

DEMAIN
LA FORMATION CONTINUE

En matière de formation continue, le Québec se classe au 10e rang des provinces canadiennes avec un taux de participation de 28 % des 25-64 ans à des études ou à de la formation liées à l'emploi. En comparaison, ce taux est de 73 % en Suède et de 55 % en Finlande. Ce n'est donc pas sans raison que le 8e congrès de la Fédération des cégeps, tenu les 20 et 21 octobre 2010, a été tenu sous le thème « Demain, la formation continue ».

L'objectif du congrès était de favoriser davantage l'arrimage de l'offre de formation continue collégiale aux besoins du marché du travail. Plus de 300 participants provenant des équipes de direction des collèges, des entreprises, des organismes gouvernementaux, des ordres professionnels et des partenaires du réseau collégial étaient présents.

Le directeur général du CIQ, Jean-François Thuot, était invité à un panel qui réunissait Denise Boucher, vice-présidente CSN, Jean-Luc Trahan, président de la Commission des partenaires du marché du travail, Francis Baillet, vice-président Ressources humaines chez Ubisoft et Carole Beaulieu, éditrice et rédactrice en chef de *L'Actualité*.

M. Thuot a indiqué que la majorité des 340 000 membres d'ordres professionnels sont engagés dans la formation continue. Ce taux largement supérieur à la moyenne québécoise est attribuable aux mécanismes mis en place par les ordres, qui font en sorte que la formation continue constitue une composante essentielle de la vérification des compétences qu'ils effectuent périodiquement auprès de leurs membres.

Par ailleurs, les panélistes ont estimé que dans le contexte actuel des pénuries de main-d'œuvre qualifiée dans plusieurs secteurs d'activité, la formation continue au collégial constitue un outil de développement économique essentiel pour le Québec. Alors que de plus en plus d'adultes devront être formés, se perfectionner ou se recycler, la formation continue collégiale, ont souligné les intervenants, doit connaître la croissance qui permettra au Québec de compter sur une main-d'œuvre hautement compétente.

À l'instar d'autres panélistes, M. Thuot s'est déclaré favorable à la proposition de la Fédération des cégeps qui réclame du gouvernement une enveloppe budgétaire ouverte dédiée à la formation continue. Cette mesure permettrait l'élargissement de l'accès à des services à temps plein ou à temps partiel pour tous les adultes.

M. Thuot a souligné également sa préoccupation à l'effet que la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de formation continue, adoptée en 2002 par le gouvernement québécois, semble aujourd'hui au point mort, hormis au chapitre de la reconnaissance des acquis. ■

Fédération des cégeps

LES DOCUMENTS DU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS SONT DISPONIBLES À L'ADRESSE HTTP://SHAREPOINT.DEMAINLAFORMATIONCONTINUE.QC.CA/DEFAULT.ASPX

UN HOMMAGE AUX 340 000 MEMBR

SEMAINE DES PROFESSIONNELS

Du 11 au 15 octobre 2010, la *Semaine des professionnels* a rendu hommage aux 340 000 membres d'ordres professionnels pour leur contribution au développement de la société québécoise.

L'événement a été souligné à l'Assemblée nationale par François Ouimet, député de Marquette et adjoint au ministre de la Justice.

« Les professionnels québécois, a-t-il déclaré le 6 octobre, rendent des services de qualité à la population et relèvent les défis actuels du Québec dans un monde globalisé. Grâce à vos efforts, vous garantissez un accès à une main-d'œuvre qualifiée, vous assurez la sécurité de l'ensemble des Québécois et vous contribuez à la croissance durable dans toutes les régions du Québec. »

Nous vous présentons ci-après le compte rendu des activités tenues lors de l'édition 2010 de la *Semaine des professionnels*.

TABLE RONDE SUR LES FINANCES PUBLIQUES

QUELS CHOIX DE SOCIÉTÉ POUR LE QUÉBEC ?

Dans le cadre de la *Semaine des professionnels*, l'Institut du Nouveau Monde (INM) et le CIQ organisaient le 14 octobre dernier une table ronde sur les finances publiques. L'événement, qui a permis de réunir plus de 180 personnes, a remporté un vif succès.

La table ronde réunissait Bernard Landry, ancien Premier ministre du Québec et professeur à l'UQAM, Omar Aktouf, professeur titulaire à HEC Montréal et Alain Dubuc, chroniqueur à *La Presse* et au *Soleil*.

Les panélistes : Omar Aktouf, professeur titulaire, HEC Montréal ; Bernard Landry, ancien Premier ministre du Québec et professeur à l'UQAM ; Alain Dubuc, chroniqueur à La Presse et au Soleil ; et Françoise Guénette, animatrice de l'événement.

L'évolution des finances publiques amène le gouvernement du Québec à faire des choix déterminants pour l'avenir.

« Dans ce contexte, a souligné Richard Gagnon, président du CIQ, en guise d'allocution d'ouverture, l'accessibilité à des services professionnels de qualité en regard des besoins de la population constitue un enjeu majeur. Cet accès sera déterminé par les réponses qui seront données au problème des finances publiques. »

Les panélistes se sont exprimés à tour de rôle sur la direction prise par le Québec en matière de finances publiques, sur l'impact de la crise économique mondiale, sur le déficit, sur le rôle de l'État et sur les services publics offerts. Ils ont échangé avec enthousiasme sur l'économie et les différents choix de société qui s'offriront au Québec de demain.

L'événement peut être visionné en tout temps sur le site de CPAC à l'adresse suivante : www.cpac.ca (finances publiques). ■

LES QUÉBÉCOIS SATISFAITS DES SERVICES RENDUS PAR LES PROFESSIONNELS

96 % des répondants ayant eu recours aux services d'un professionnel membre d'un ordre professionnel au cours de la dernière année sont **satisfaits des services rendus**, révèlent les résultats d'un sondage CROP-Express commandé par le CIQ dans le cadre de la *Semaine des professionnels*.

Le sondage indique également que le **mandat de protection du public**, confié par l'État aux ordres professionnels, est **jugé utile par 88 %** des 1000 Québécois interrogés. Rappelons que les ordres professionnels ont pour rôle de protéger le public en surveillant les activités de leurs membres.

Précisons qu'une importante majorité de répondants a déclaré savoir qu'un citoyen peut porter plainte contre un professionnel auprès de son ordre (86 %) et qu'un professionnel peut se voir imposer une sanction disciplinaire par son ordre pour tout manquement à ses obligations professionnelles (87 %).

SALON NATIONAL DE L'ÉDUCATION

UN PASSAGE FRÉQUENTÉ : L'AVENUE DES PROFESSIONS

La 15e édition du Salon national de l'éducation présentée à la Place Bonaventure, du 13 au 15 octobre dernier, a rassemblé une quinzaine d'ordres professionnels sous une *Avenue des professions*. La participation des ordres et du Conseil s'inscrivait dans le cadre des activités de la *Semaine des professionnels*.

L'Avenue des professions a permis à quelques milliers de visiteurs, principalement des jeunes d'âge scolaire à la recherche d'un choix de carrière, d'entrer en contact avec des professionnels qui présentaient avec passion leur profession réglementée.

Le CIQ, chapeautant cette activité pour une seconde année, a travaillé en étroite collaboration avec les ordres afin de déterminer des actions communes en vue d'assurer une visibilité optimale aux professions réglementées.

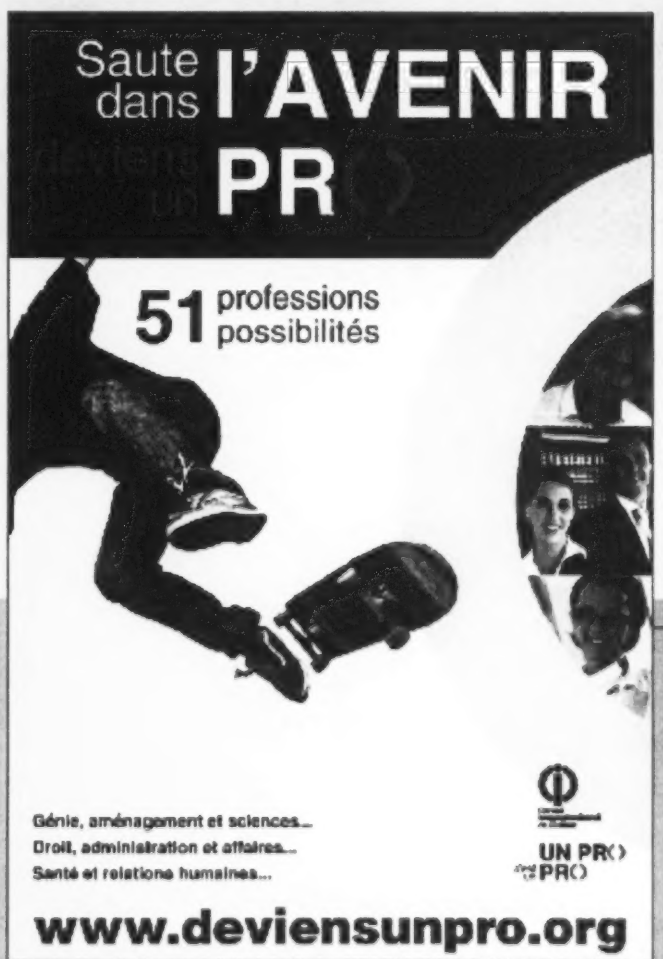

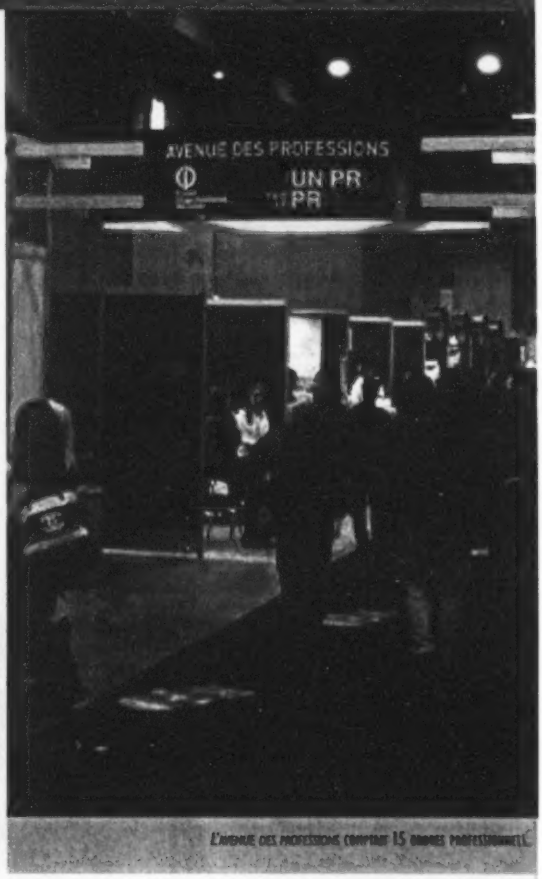

L'AVENUE DES PROFESSIONS COMPTAIT 15 ORDRES PROFESSIONNELS

Des écrans tactiles, invitant les participants à naviguer dans le site Internet deviensunpro.org, agrémentaient les arches d'entrée de *l'Avenue*. Des affiches publicitaires de la campagne « Deviens un pro » balisaient également tout le parcours.

Soulignons que l'édition 2010 du Salon a connu une augmentation de la participation de 19 % par rapport à l'édition 2009. Avec plus de 31 500 visiteurs, *l'Avenue des professions* a connu un achalandage record. ■

Depuis le 10 octobre dernier, le portail deviensunpro.org offre aux jeunes de 15 à 18 ans une information vulgarisée relativement aux 51 professions réglementées. Le lancement de ce portail coïncidait avec la *Semaine des professionnels*.

ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA-EUROPE

LES ORDRES PROFESSIONNELS SERAIENT CONFIRMÉS DANS LEURS COMPÉTENCES

Pierre-Marc Johnson, le négociateur en chef du gouvernement du Québec en vue d'un accord de libre-échange Canada-Europe, a déclaré sa volonté d'agir dans le respect des compétences des ordres professionnels en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles.

Le chapitre sur la mobilité de cet accord, a indiqué M. Johnson, « renvoie une responsabilité première aux émetteurs de permis de conclure des ententes de réciprocité ».

M. Johnson a formulé ces propos à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale, qui l'avait invité à préciser les orientations gouvernementales au sujet du projet d'accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne.

Il a confirmé du même coup que le Québec fait partie des discussions sur les aspects qui concernent ses compétences, dont la reconnaissance des qualifications professionnelles.

De plus, discutant du sujet avec le gouvernement canadien et les autres provinces, M. Johnson a soutenu que la reconnaissance des qualifications professionnelles passe inévitablement par les organismes de réglementation qui, dans chaque province, détiennent la capacité légale de délivrer des permis.

Une « source d'inspiration ». À cet égard, il a mentionné l'exemple précurseur de l'Entente France-Québec. « Ce à quoi les Européens peuvent s'engager – c'est ce que nous souhaitons –, c'est de mettre sur pied un mécanisme qui favorise des ententes par corporation professionnelle, comme on le fait dans le cas du Québec et qui est un succès », a précisé M. Johnson.

Ce dernier voit dans l'Entente « une source d'inspiration » pour les négociations actuelles avec l'Union européenne.

En vertu de l'Entente, les ordres professionnels sont les autorités compétentes aptes à conclure des arrangements de reconnaissance mutuelle (ARM) en ce qui a trait aux professions réglementées.

La protection du public figure également comme principe directeur de l'Entente. Initialement, ce principe figurait dans la Déclaration conjointe CIQ-Gouvernement du Québec sur la mobilité signée en février 2008.

Pour en savoir plus : *Journal des débats de la Commission des institutions*, 6 octobre 2010, vol. 41, n° 90. ▮

ENTENTE FRANCE-QUÉBEC

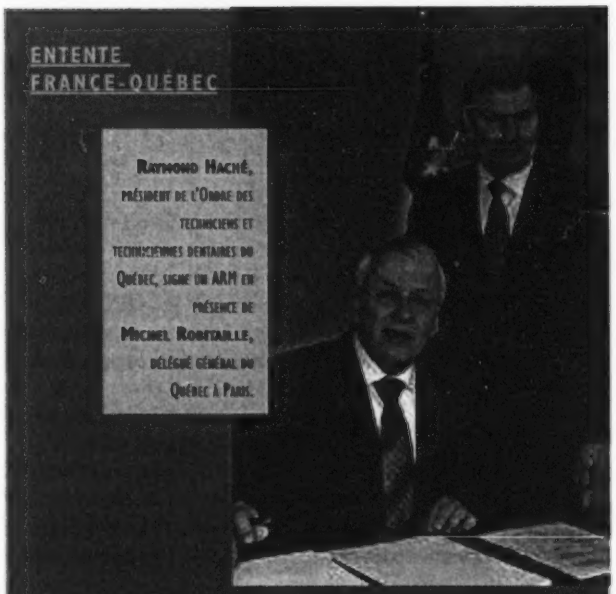

Raymond Haché, président de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec, signe un ARM en présence de Michel Robitaille, délégué général du Québec à Paris.

TROIS ORDRES PROFESSIONNELS SIGNENT UN ARM

Le 23 novembre à Paris, des représentants des autorités de réglementation québécoises et françaises ont procédé à la signature d'Arrangements de reconnaissance mutuelle (ARM) pour les professions de chimistes, de techniciens dentaires et de technologues en imagerie médicale et radio-oncologie.

Ces accords portent à 20 le nombre d'ARM signés concernant les professions depuis la signature de l'Entente France-Québec sur la reconnaissance des qualifications professionnelles en octobre 2008.

La cérémonie s'est déroulée en présence de la ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie, Monique Gagnon-Tremblay, et de Henri de Raincourt, ministre auprès de la ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de la Coopération.

Les autorités de réglementation de six autres professions se sont par ailleurs engagées formellement à signer un ARM selon un échéancier convenu.

Au 31 décembre 2010, l'ensemble des professions a ainsi fait l'objet d'une évaluation dans le cadre de la procédure de reconnaissance des qualifications professionnelles prescrite par l'Entente France-Québec. ▮

LE NOUVEAU COMMISSAIRE AUX PLAINTES CONCERNANT LES MÉCANISMES DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

« UN ENJEU D'ÉQUITÉ ET D'EFFICACITÉ »

Le 2 août 2010, entrait en fonction Me André Gariépy à titre de commissaire aux plaintes concernant les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles à la suite de l'adoption du projet de loi n° 53. *Info-express* l'a rencontré pour une première entrevue.

Q. Info-express : Quel est le mandat du commissaire aux plaintes dans le système professionnel ?

La loi assigne au commissaire un mandat en trois volets. Premièrement, il examine les plaintes provenant de toute personne qui se sent lésée par un ordre professionnel dans le traitement d'une demande d'équivalence de diplôme ou de formation en vue d'obtenir un permis pour exercer une profession.

Il faut comprendre que le rôle du commissaire à l'égard d'une plainte n'est pas d'évaluer lui-même les compétences professionnelles des personnes qui désirent obtenir un permis d'exercice.

En second lieu, même en l'absence d'une plainte, le commissaire vérifie le fonctionnement des mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles institués au sein des ordres.

Enfin, le commissaire suit l'évolution et formule des recommandations sur la collaboration entre les ordres professionnels et les établissements d'enseignement en vue de répondre efficacement aux besoins de formation complémentaire nécessaire à l'obtention d'un permis d'exercice.

Q. Info-express : Quelle est votre vision personnelle de ce mandat ? Comment voyez-vous votre rôle en regard du contexte qui a suscité la création de ce nouveau poste ?

La création d'une fonction indépendante de commissaire aux plaintes, rattachée par ailleurs à l'Office des professions, répond à de nouvelles exigences de transparence et d'imputabilité de la part du public et du gouvernement à l'égard des organisations qui ont reçu le mandat de protéger ce même public.

La fonction répond aussi au besoin d'un regard plus attentif et documenté sur le fonctionnement de mécanismes et sur l'arrimage de partenaires institutionnels qui participent au parcours d'intégration de la main-d'œuvre professionnelle, principalement immigrante. L'équité et l'efficacité de ce parcours sont devenues des enjeux socioéconomiques par l'effet de l'évolution démographique anticipée au Québec et des échanges internationaux qui se traduisent par une plus grande mobilité de la main-d'œuvre.

Le commissaire œuvre aussi auprès des partenaires institutionnels qui accompagnent le processus d'intégration à une profession et contribuent à son succès. On parle ici, notamment, du système d'éducation et de l'arrimage optimal entre les prescriptions de formation manquantes des ordres et l'offre de ce type de formation par les établissements qui détiennent le savoir disciplinaire pour les dispenser.

Me André Gariépy, nouveau commissaire aux plaintes concernant les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles.

Q. Info-express : Comment s'organise pour l'heure votre travail ? Quelles seront vos priorités d'action pour 2011-2012 ?

S'agissant de la création d'une nouvelle fonction, les premiers mois sont consacrés à la mise sur pied du bureau du commissaire.

Parmi les volets du mandat du commissaire, l'établissement d'une procédure d'examen des plaintes est prioritaire. Les premiers membres de l'équipe sont donc à établir la procédure, mais surtout à élaborer les principes et outils d'analyse, de même que l'approche.

Au Canada, l'Ontario et le Manitoba ont bien mis sur pied une fonction de commissaire à l'équité, mais ceux-ci ne s'occupent que de la vérification systémique des processus de reconnaissance des compétences. Le Québec est seul à prévoir en plus un examen de plaintes individuelles dans le domaine de la reconnaissance des compétences. Sur cet aspect, on peut espérer que le bureau soit opérationnel et en mesure de recevoir ses premières plaintes dès mars 2011.

Les autres volets du mandat du commissaire, celui de la vérification des mécanismes de reconnaissance et le suivi de la collaboration en lien avec la formation d'appoint, demandent un développement méthodologique et un horizon particuliers. Ils se nourriront de ce que révèlent les plaintes, mais aussi d'une veille des meilleures pratiques, tendances et actions dans le monde. ■

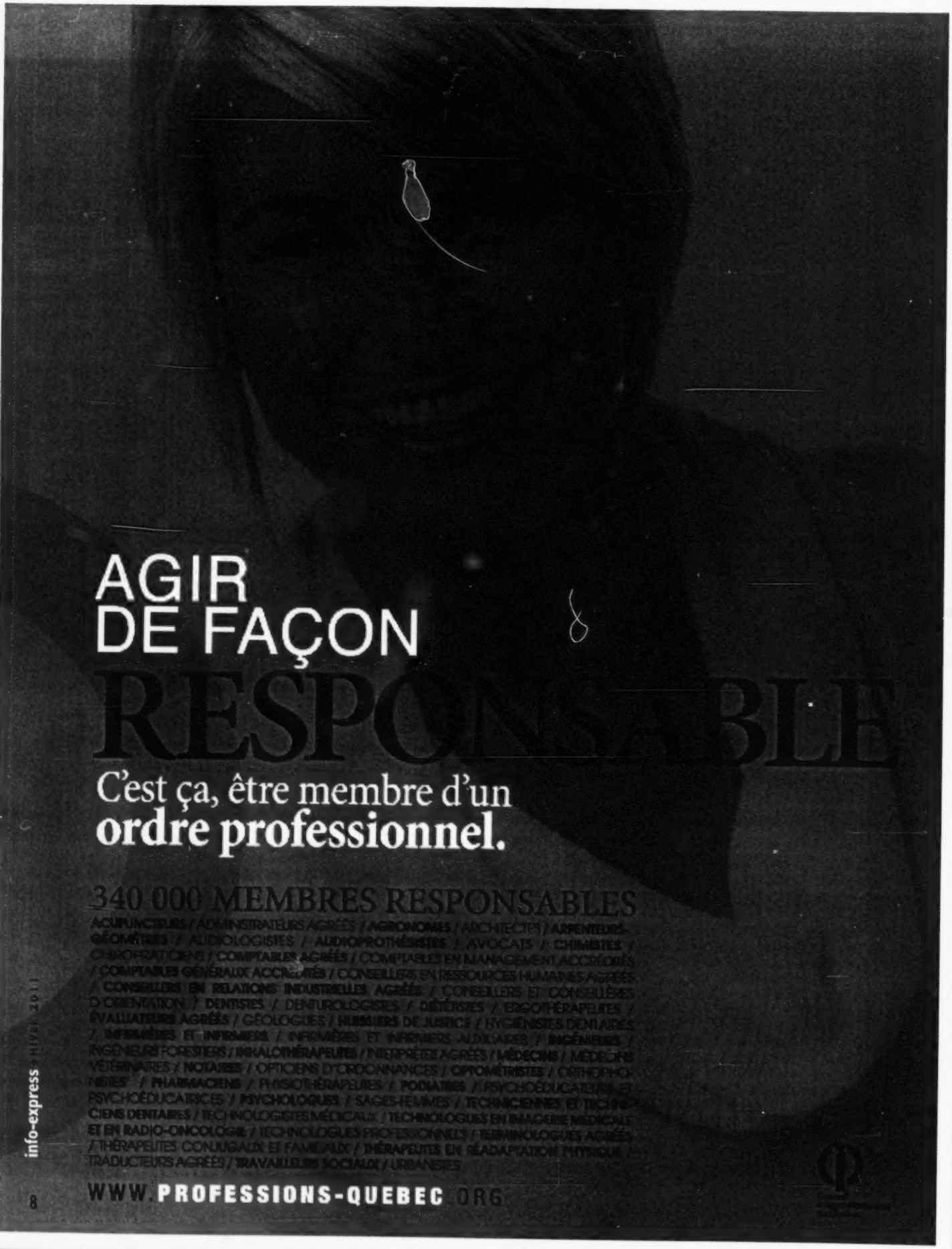
AGIR
DE FAÇON
RESPONSABLE
C'est ça, être membre d'un
ordre professionnel.
340 000 MEMBRES RESPONSABLES
ACUPUNCTEURS / ADMINISTRATEURS AGRÉÉS / AGRONOMES / ARCHITECTES / ARPENTEURS-GÉOMÈTRES / AUDIOLOGISTES / AUDIOPROTHÉSISTES / AVOCATS / CHIMISTES / CHIROPRATICIENS / COMPTABLES AGRÉÉS / COMPTABLES EN MANAGEMENT ACCRÉDITÉS / COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS / CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES AGRÉÉS / CONSEILLERS EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS / CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION / DENTISTES / DENTUROLOGISTES / DIÉTÉTISTES / ERGOTHÉRAPEUTES / ÉVALUATEURS AGRÉÉS / GÉOLOGUES / HUISSIERS DE JUSTICE / HYGIÉNISTES DENTAIRES / INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS / INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES / INGÉNIEURS / INGÉNIEURS FORESTIERS / INHALOTHÉRAPEUTES / INTERPRÈTES AGRÉÉS / MÉDECINS / MÉDECINS VÉTÉRINAIRES / NOTAIRES / OPTICIENS D'ORDONNANCES / OPTOMÉTRISTES / ORTHOPHONISTES / PHARMACIENS / PHYSIOTHÉRAPEUTES / PODIATRES / PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCATRICES / PSYCHOLOGUES / SAGES-FEMMES / TECHNICIENNES ET TECHNICIENS DENTAIRES / TECHNOLOGISTES MÉDICAUX / TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE ET EN RADIO-ONCOLOGIE / TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS / TERMINOLOGUES AGRÉÉS / THÉRAPEUTES CONJUGAUX ET FAMILIAUX / THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE / TRADUCTEURS AGRÉÉS / TRAVAILLEURS SOCIAUX / URBANISTES
WWW.PROFESSIONS-QUEBEC.ORG